

7 novembre 2007

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLUB MEDITERRANEE**

(Eurolist)

1 - Par courrier du 5 novembre 2007, la société GLG Partners LP (1 Curzon Street, London W1J 5HB, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir pour le compte desdits fonds, 2 006 249 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 10,36% du capital et 9,87% des droits de vote de cette société (1).

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« GLG Partners LP n'agit pas de concert avec un tiers. GLG Partners LP n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société CLUB MEDITERRANEE ni de demander un siège au conseil d'administration de la société. GLG se réserve la possibilité d'augmenter ou de diminuer, en fonction des conditions de marché, le nombre d'actions CLUB MEDITERRANEE qu'elle détient ».

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 19 358 005 actions représentant 20 319 801 droits de vote.